

Objet : Procès-verbal de séance  
Réunion du six mars deux mille vingt-six

=====

Etaient présents : Yann BONDIER-MORET Maire, Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON, Bénédicte BOURGEOIS, Vincent BRIQUEZ Adjoints, Carine ARBEZ, Vanessa DEFFRADAS, Sylvie GAUDY, Sylvain MARTIN, Béatrice NOUGIER, Romain PERRIER, Raphaël TEDOLDI.

Etaient excusés : Angélique COLLE, Bernard DUBREZ pouvoir à J.-G. ROBEZ-MASSON, Valérie DUMONT-GIRARD, Anthony GAUTHIER.

Le compte-rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.  
Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'ajouter les deux sujets suivants à l'ordre du jour de cette séance :

- Ligne de trésorerie
- SIDEC : Motion sur la compétence de distribution d'énergies

#### Comptes Financiers Uniques 2025

Le Maire expose dans le détail la réalisation de tous les budgets.

En ce qui concerne le Compte Financier Unique (CFU) de la Commune, il ressort un résultat excédentaire pour l'exercice d'un montant de 71 347.55 € pour la section de fonctionnement et un résultat excédentaire 2025 de 18 494.13 € pour la section d'investissement. Le résultat final du CFU du budget Commune, avec la reprise des résultats des exercices précédents, présente un excédent global de clôture de 216 588.58 €. Le Maire présente le détail de l'ensemble des investissements réalisés au cours de l'année 2025. Les investissements principaux réalisés cette année sur le budget Commune sont : travaux en cours de la Maison Roybier : 367 992.82 €, changement des luminaires LED de la salle conviviale : 9560.54 €, travaux de voirie : 23 869.56 €, réfection voirie rue Balafin : 34 910.16 €, travaux peinture école : 6 382.80 €, installation système éclairage secours au stade : 4740 €, étude de faisabilité chaufferie bois : 9615 € ...

Le CFU 2025 du budget « Commerce » dégage un résultat d'exercice de 11 506.70 € en section de fonctionnement et un résultat déficitaire de 100 105.68 € en section d'investissement. Le résultat final est déficitaire de 135 153.94 € en tenant compte de la reprise des résultats des exercices précédents.

Le budget du lotissement « Champs Quelcaire » ne présente aucune opération, tous les montants sont à zéro.

Le Conseil Municipal désigne Raphaël TEDOLDI président de séance pour procéder au vote des Comptes Financiers Uniques.

Le Maire ayant quitté la salle, Raphaël TEDOLDI, président de séance, procède au vote des comptes financiers uniques de la Commune, du Commerce et du lotissement « Champs Quelcaire ». Les CFU sont approuvés à l'unanimité des présents.

Le Maire reprend la présidence de séance.

Objet : suite du procès-verbal

=====

### Vote des taxes

Le Maire rappelle pour mémoire qu'à la suite de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, des modifications sont intervenues dans le schéma de financement des collectivités locales depuis 2021. En compensation, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est transférée aux communes avec application d'un coefficient correcteur. Pour rappel, le taux de 2020 pour la TFPB du département était de 24.36 %, et le taux communal de 7.85 %, soit un nouveau taux globalisé de 32.21 %. Il résulte de cette modification que le transfert est neutre pour le contribuable puisque la part versée au département disparaît.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas modifier le taux des taxes directes locales. Les taux adoptés, à l'unanimité, sont les suivants :

Taxe d'habitation : 5.33 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 32.21 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 23.03%.

### Budgets Primitifs 2026

Le Maire présente un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités perçues par les élus, tous mandats confondus, pour l'année 2025.

#### Budget Primitif 2026 Commune :

##### Section Fonctionnement

Le Maire expose l'ensemble des prévisions en dépenses et recettes de fonctionnement. En tenant compte de la reprise des résultats des exercices antérieurs d'un montant de 216 588.58 € et du virement à la section d'investissement de 268 294.58 € la section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 1 243 757.58 €.

##### Section Investissement

Les investissements prévus sont principalement : solde maîtrise d'œuvre travaux de réhabilitation de la maison Roybier, transformation de la salle des archives en salle d'activités pour l'accueil de loisirs, accessibilité bâtiments communaux, réfection du clavier de l'orgue, défense incendie, programme entretien voirie, plan vélo, signalétique.

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 691 983.92 € y compris la reprise des résultats des exercices précédents.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2026 de la Commune.

#### Budget primitif 2026 Commerce :

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget Commerce et station-service qui prévoit :

- la reprise des résultats antérieurs, les loyers en recettes
- le remboursement de l'annuité d'emprunt et quelques travaux en dépenses
- achat et vente de licences IV

#### Budget Primitif 2026 Champs Quelcaire :

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget prévisionnel qui prévoit une avance de 10 000 € du budget Commune.

Objet : suite du procès-verbal

=====

Ligne de trésorerie

Le Maire rappelle que la ligne de trésorerie souscrite auprès du Crédit Agricole arrive à échéance le 14 mars 2026. Il précise que l'ensemble des subventions accordées pour les travaux de la Maison Roybier n'est pas encore encaissé et qu'il est nécessaire de souscrire une nouvelle ligne de trésorerie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition du Crédit Agricole et autorise le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

Droit de préemption urbain

Le Maire informe le Conseil Municipal de trois droits de préemption urbain concernant des ventes situées en zone UH et UP. Le droit de préemption n'a pas été appliqué.

SIDEC : motion sur la compétence de distribution d'énergies

Le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de motion pour réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité et de gaz » au sein du bloc communal (communes et groupements).

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, cette motion.

QUESTIONS DIVERSES

En l'absence de question diverse, la séance est levée à 22h30

Fait en Mairie, le 12 mars 2026  
Le Secrétaire de séance  
Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON